

**ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE  
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION  
COMITÉ RÉGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE DU CENTRE**

**Avec la participation des communes de :  
Loches - Perrusson  
St Senoch - Varennes - Esves le Moutier - Ciran**



**RÈGLEMENT PARTICULIER  
31ème RALLYE DU LOCHOIS  
9 & 10 juin 2017**



# RÈGLEMENT PARTICULIER

## 31<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS

### Vendredi 9 et Samedi 10 juin 2017

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès réception du visa de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire
Clôture des engagements	lundi 29 mai 2017 à minuit.
Distribution du Road-Book	Dimanche 4 juin 2017 : de 9 h 00 à 17 h 00 Vendredi 9 juin 2017 : de 8 h 00 à 19 h 00 Bar du Palais 2 place de Verdun 37600 LOCHES Tél : 02 47 92 57 08
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 4 juin 2017 : de 9 h 00 à 20 h 00 Vendredi 9 juin 2017 : de 8 h 00 à 21 h 00 <b>Limitées à 3 passages</b>
Vérifications des documents	Vendredi 9 juin 2017 - Espace Agnès Sorel De 16 h 00 à 21 h 00 Samedi 10 juin - Espace Agnès Sorel De 7 h 30 à 8 h 45 ( <u>sur dérogation uniquement</u> )
Vérifications des voitures	Vendredi 9 juin 2017 - Espace Agnès Sorel de 16 h 15 à 21 h 15 Samedi 10 juin - Espace Agnès Sorel de 7 h 45 à 9 h 00 ( <u>sur dérogation uniquement</u> )
Heure de mise en place du parc de départ	Vendredi 9 juin 2017 - 16 h 00 Esplanade des Bas Clos
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 9 juin 2017 à 15 h 00 Espace Agnès Sorel
Publication des équipages admis au départ, Des heures et ordres de départ	Samedi 10 juin 2017 à 10 h 30 Espace Agnès Sorel
<b><u>1<sup>ère</sup> étape samedi 10 juin</u></b>	
Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture à 12 h 00	Esplanade des Bas Clos
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture à 19 h 56	Esplanade des Bas Clos
Vérifications finales : samedi 10 juin	Garage St Jacques 106 bis rue Saint Jacques 37600 LOCHES
Publication des résultats du rallye	Samedi 10 juin 2017 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix	Samedi 10 juin 2017 30 après l'affichage officiel définitif.- Espace Agnès Sorel

## ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 9 et 10 juin 2017 le 31<sup>ème</sup> Rallye Régional du Lochois.  
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Centre Val de Loire et a reçu le permis d'organiser n° R 014/2017 en date du : 13 avril 2017. Visa FFSA 389 du 13 avril 2017.

### Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Écurie Val de Brenne Compétition.

### Secrétariat du rallye :

- Alain AUBERT 43 rue de la République 37150 LA CROIX EN TOURAINE 02 47 57 98 97

Permanence du rallye :

Espace Agnès Sorel

vendredi 9 juin 2017 de 14 h 00 à 22 h 00

Samedi 10 juin 2017 de 07 h 30 à 21 h 00

Téléphone : 02 47 59 22 45

### Organisateur technique:

ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 23 rue Anatole France 37210 VERNOU SUR BRENNE ☎ 06 40 93 71 61

### 1.1P. OFFICIELS

#### Commissaires Sportifs

Président du Collège :	M. Gilles ROUX	15.04	1482
Membres du Collège :	Mme Odile DELERUE	15.07	4282
	Mme Chantal RATAULT BOULBEN	15.07	6530
Directeur de Course :	M. Serge FAUVEL	15.07	2517
Directeur de Course Adjoint :	Mme Claudette MARANDEAU	15.07	6807
Directeur de course Adjoint :	M. Roger DESMOULINS	11.01	4799
Directeurs de Course Délégués aux épreuves :			
ES 2-4-6	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire Sportif délégué à l'ES	Mme Sophie GARDIA	15.04	54158
ES 1-3-5	M. Michel POTHEAU	04.19	115790
Directeur de Course adjoint	M. Marie-Joëlle POTHEAU	04.19	115791
Chronométrateurs :	M. Colette DELMONT DESMOULINS	11.01	48038
	M. Cyril VALLÉE	15.07	123878
	M. Olivier LAMBERT	11.06	234937
	M. Philippe NAUROY	12.01	163037
Médecin :	Docteur Paul LECOINTE		
Médecin :	Docteur Cédric DE LA PORTE DES VAUX		
Commissaire Technique Responsable :	M. Daniel LEFORT	15.07	6085
Commissaires Techniques :	M. Cédric TRICOTELLE	15.07	145841
	M. Daniel LAFON	15.04	11870
	M. Philippe COURTIN	15.04	42190
	M. Régis BEREAU	15.07	
Responsable des commissaires de route	M. Jean-Philippe FERREIRA	15.07	229291
Chargé des relations avec les concurrents :	M. Patrick BOULBEN	15.07	6560
	M. Narcisse GOUGEON	17.21	9709
Voiture Tricolore	M. Alain AUBERT	15.07	4287
Voiture Damier	M. Rémy DUMONT	15.07	3808
Voiture 000	M. Gérard ÉDOUARD	15.07	2211
Voiture 00	M. Mikhaël RAGUENEAU.	15.07	44935
Responsable presse :	M. Alain AUBERT	15.07	4287

## **1.2 P ÉLIGIBILITÉ**

Le rallye du Lochois compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2017 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes du Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche Val de Loire

## **1.3p VÉRIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu le : le 9 juin 2017 de 16 h 00 à 21 h 00 Espace Agnès Sorel.  
le 10 juin 2017 de 07 h 30 à 09 h 00 (sur dérogation uniquement)

Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 9 juin 2017 de 16 h 15 à 21 h 15 Espace Agnès Sorel.  
le 10 juin 2017 de 07 h 45 à 09 h 15 (sur dérogation uniquement)

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

**Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation et du passeport technique, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.**

Les vérifications finales seront effectuées : Garage St Jacques 106 bis rue Saint Jacques 37600 LOCHES  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

## **ARTICLE 2p ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3p CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 31<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 29 mai 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

*Écurie VAL DE BRENNE COMPÉTITION – 9 rue des Anciens Combattants – 37310 CIGOGNÉ  
mail : jm.delerue@bbox.fr*

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3P. ORDRE DE DÉPART**

**3.3.1.** 1<sup>ère</sup> étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)  
2<sup>ème</sup> section : dans l'ordre du scratch de l'ES 1et 2 pour les ES 3-4-5-6

## ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance ZI Vauzelles à LOCHES (37)

### 4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au Règlement standard FFSA

### 4.6 Identification des voitures

Conforme à la réglementation rallye.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) L'identification des voitures se fera par l'apposition de 2 numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000.

*A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.*

*L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA 2017.*

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

## ARTICLE 5p PUBLICITÉ :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

### Article 6.1p Description :

Le rallye du Lochois représente un parcours de 133,500 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 kms.

Les épreuves spéciales sont :

Loches - Perrusson : 5,700 kms à faire 3 fois.

St Senoch - Ciran : 7,500 kms à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

### Article 6.2p Reconnaissances :

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 6.2.6p : Les reconnaissances auront lieu le dimanche 4 juin 2017 de 9 h 00 à 20 h 00.  
Vendredi 9 juin 2017 de 8 h 00 à 21 h 00.

Elles sont limitées à 3 passages

## ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

### Article 7.2p Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

#### Article 7.2.11p :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : combinaison blanche ou orange

Chefs de poste : combinaison blanche ou orange

## ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10p PRIX :

Prix en espèces : 9680 € distribuables.

Coupes : 35 coupes seront distribuées.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	SCRATC H	GROUPE		CLASSE					
		1 à 3	+ de 3	1 et 2	3 et 4	5 à 7	8 à 11	12 à 15	+ de 15
1 <sup>er</sup>	260 €	70 €	100 €	210 €	280 €	300 €	300 €	300 €	300 €
2 <sup>ème</sup>	200 €		70 €			180 €	180 €	180 €	180 €
3 <sup>ème</sup>	160 €						120 €	120 €	120 €
4 <sup>ème</sup>	120 €							90 €	90 €
5 <sup>ème</sup>	90 €								70 €
Classement féminin : 130 €									

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

A7 et A7K – A6 et A6K – A5 et A5K – R1 A et B – R2 B et C – R3 C, T et D – R4 et R5

### **Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :**

4 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant le Rallye.

**La Remise des Prix se déroulera le samedi 10 juin 2017  
30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.**

***Les chèques seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.***

### **REMARQUES**

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.